

Enregistrement : 1 299 €

Timbre : 90 €

Total liquidé : mille trois cent quatre-vingt-neuf euros

Montant reçu : mille trois cent quatre-vingt-neuf euros

Le Contrôleur

CESSION DE FGérard BRANGER
Contrôleur Principal

Déposé au Greffe

le 23 MAI 2005
sous le N° 2500163
RCS N° 01 B 1207**Les soussignés :**

Monsieur Patrice LE CORRE demeurant 6 impasse Claude Mollet 44120 VERTOU, né le 4 juillet 1959 à NANTES (44), de nationalité française, marié le 9 juin 1984 à la Mairie de ST HERBLAIN (44) avec Madame Maryse LE COSSEC, née le 8 octobre 1963 à NANTES (44), sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts, lequel régime n'a subi aucune modification depuis, ainsi qu'il le déclare,

Monsieur Alain MOUILLE demeurant 36 rue Georges Brassens 44115 BASSE GOULAIN, né le 26 mai 1966 à NANTES (44), de nationalité française, marié le 26 août 1989 à la Mairie de BASSE GOULAIN (44) avec Madame Laurence COLLET, née le 10 novembre 1966 à NANTES (44), sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts, lequel régime n'a subi aucune modification depuis, ainsi qu'il le déclare,

*Ci-après dénommés "les cédants",
d'une part,*

Monsieur Gilles LE GUEN, demeurant 1 rue des Isles 44470 THOUARE SUR LOIRE, né le 11 septembre 1962 à ST BRIEUC (29), de nationalité française, marié le 3 août 1996 à la Mairie d'ANZEME (23) avec Madame Laure BACHY, née le 18 septembre 1964 à PARIS (75), sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts, lequel régime n'a subi aucune modification depuis, ainsi qu'il le déclare,

*Ci-après dénommée "le cessionnaire",
d'autre part,*

**Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes,
exposé ce qui suit :**

Suivant acte sous seings privés en date à REZE du 8 août 2001 enregistré à Nantes Sud le 9 août 2001, bordereau 280, case 1, il existe une société à responsabilité limitée dénommée 2LM, au capital de 7.700 euros, divisé en 110 parts de 70 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège est fixé 10 route de l'Espace 44690 LA HAIE FOUASSIERE, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 438 845 414 RCS NANTES. La société 2LM a pour objet principal : Bureau d'études conseils en ingénierie pour la conception et la maîtrise d'œuvre d'infrastructures routières et voiries, réseaux divers.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

MLC LG
all PLC AN LIT

CESSIONS

Par les présentes,

- Monsieur Patrice LE CORRE cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Gilles LE GUEN, qui l'accepte, les 18 parts sociales de 70 euros numérotées 75 à 92 lui appartenant dans la Société.
- Monsieur Alain MOUILLE cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Gilles LE GUEN, qui l'accepte, les 18 parts sociales de 70 euros numérotées 93 à 110 lui appartenant dans la Société.

Le cessionnaire devient propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter du premier jour de l'exercice en cours de tous les droits attachés à cette condition.

PRIX

Les présentes cessions sont consenties et acceptées moyennant le prix principal de 34.596 euros, soit 961 euros par part sociale, qui a été payé à l'instant même par Monsieur Gilles LE GUEN à :

- Monsieur Patrice LE CORRE, la somme de 17.298 euros,
- Monsieur Alain MOUILLE, la somme de 17.298 euros,

ce dont les cédants reconnaissent et donnent valable et définitive quittance.

DONT QUITTANCE

DECLARATIONS DES CEDANTS ET DU CESSIONNAIRE

Les cédants et le cessionnaire déclarent, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,
- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

MLC LG
ALL PCC M LG

INTERVENTION DES CONJOINTS COMMUNS EN BIENS

Madame Maryse LE COSSEC, épouse commune en biens de Monsieur Patrice LE CORRE, est intervenue aux présentes et a déclaré consentir à la cession des parts sociales n° 75 à 92.

Madame Laurence COLLET, épouse commune en biens de Monsieur Alain MOUILLE, est intervenue aux présentes et a déclaré consentir à la cession des parts sociales n° 93 à 110.

Madame Laure BACHY, épouse commune en biens de Monsieur Gilles LE GUEN, est intervenue aux présentes et a déclaré consentir à l'acquisition des parts sociales n° 75 à 110 et renoncer à la qualité d'associé au titre des parts acquises.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les cédants déclarent que la société 2LM est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports en numéraire effectués à la Société. Ils précisent que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code général des impôts.

Le cessionnaire, devenant associé unique à l'issue de la présente cession, déclare opter pour le maintien de l'assujettissement à l'IS de la société.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à La Haye Fouavière le 20 Avril 2005
En 10 originaux

Mr Gilles LE GUEN



Mme Laure BACHY ép LE GUEN



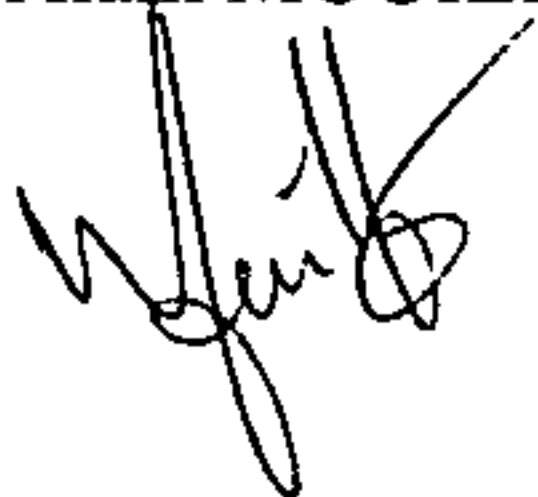
Mr Patrice LE CORRE



Mme Maryse LE COSSEC ép LE CORRE



Mr Alain MOUILLE



Mme Laurence COLLET ép MOUILLE



MLC LGG
ALL PLC AN LN